



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	46
Votants par procuration	5
Absents	9
Total des votes	51

4.1

L'an deux mille vingt six, le huit juin, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 2 juin 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, M. MAUVIEUX, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, Mme BOURNISIEEN, M. HERVIEU, M. VAST, Mme TAILLOIS, M. FOU COURT, Mme DUHAMEL, Mme MARIE

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. TIHY A MME DUHAMEL, MME DUONG A M. LAMY, M. RUEL A MME MANSOIS, M. MORDANT A MME TAILLOIS, MME BREHIER À M. GREAUME

ÉLUS ABSENTS :

M GIRARD, M. LEROY, M. TIHY, MME DUONG, MME QUERUEL, M. RUEL, MME TEMAGOULT, M. MORDANT, MME BREHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. SIMON

N°DEL_0096_2026 Modification du tableau des effectifs au 01/07/2026 - Modification des temps de travail

Afin d'assurer la continuité et la qualité du service public au sein des écoles de la commune, il est nécessaire d'adapter le temps de travail d'1 agent.

Pour répondre aux besoins d'encadrement et aux exigences réglementaires dans les écoles, une adaptation du temps de travail de cet agent du secteur animation est nécessaire. Il est proposé qu'un adjoint d'animation passe de 26 h 00 à 27 h 00. Cet ajustement, inférieur à 10 %, permet d'assurer un fonctionnement optimal des services et de répondre aux besoins réels constatés sur le terrain.

L'agent concerné a donné leur accord pour cet évolution de temps de travail.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°40-2026 en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente,

VU la délibération n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire à la Présidente en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

VU les besoins de fonctionnement des services scolaires et péri-scolaires,

CONSIDÉRANT que les besoins d'encadrement dans les écoles nécessitent une réévaluation du temps de travail d'1 agent du secteur animation afin de respecter les taux d'encadrement réglementaires,

CONSIDÉRANT que l'augmentation proposée demeure inférieure à 10 % du temps de travail initial,

CONSIDÉRANT que cet ajustement permet d'assurer la continuité et la qualité du service public,

CONSIDÉRANT que l'agent concerné a donné son accord pour cette évolution,

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré


A l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les modifications du temps de travail suivantes :
- Adjoint d'animation de 26h à 27h à hebdomadaires,
- **D'AUTORISER** la modification du tableau des effectifs au 1er juillet 2026,
- **D'INSCRIRE** les budgets nécessaires au chapitre 012,
- **DE DONNER** tout pouvoir à la Présidente ou son Représentant pour signer les documents et les actes afférents à cette décision,

Pont-Audemer, le 8 juin 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Carole DE ANDRES